



Cahier des charges – Graphisme, mise en page et préparation à l'impression

1. Contexte

Le Cotterg est le journal des Ormonts et paraît mensuellement. Dans le cadre d'une réorganisation, la coordination éditoriale est dissociée de la réalisation graphique et technique. Le présent cahier des charges concerne exclusivement la mise en page, le graphisme et la préparation à l'impression.

2. Volume indicatif

- 12 numéros par année.
- Numéros ordinaires généralement de 8 pages.
- Certaines éditions peuvent compter 12 pages.
- Une maquette et une identité visuelle existantes servent de base.

3. Mission générale

Réaliser la mise en page de chaque numéro à partir des contenus et indications transmis par la coordination éditoriale, assurer les corrections de maquette et fournir les fichiers techniquement conformes pour l'impression.

4. Prestations attendues

- Reprendre et utiliser la maquette existante du Cotterg.
- Réaliser la mise en page sous Adobe InDesign ou environnement professionnel compatible.
- Intégrer les articles, titres, légendes, photographies, illustrations et autres éléments graphiques.
- Intégrer et positionner les annonces publicitaires conformément au chemin de fer transmis.
- Veiller à la cohérence graphique, typographique et à la lisibilité de l'ensemble du numéro.
- Transmettre une première version PDF pour contrôle.
- Intégrer les corrections centralisées et validées par la coordination éditoriale.
- Préparer le bon à tirer et la version finale.
- Contrôler les paramètres techniques nécessaires à l'impression.
- Transmettre les fichiers définitifs à l'imprimeur ou à la personne désignée.
- Assurer, lorsque nécessaire, les échanges techniques avec l'imprimeur.

5. Éléments fournis par Le Cotterg

- Chemin de fer du numéro.
- Textes finalisés et relus.
- Photographies, illustrations et légendes disponibles.
- Annonces publicitaires et indications de placement.

- Consignes particulières liées au numéro.

6. Hors périmètre

- Choix et attribution des sujets aux rédacteurs.
- Animation des séances de rédaction.
- Rédaction des articles, sauf mandat séparé.
- Recherche commerciale des publicités.
- Relecture éditoriale des textes, sauf mandat séparé.

7. Fichiers sources et continuité

Les fichiers sources InDesign, liens, polices utilisées selon les droits applicables, éléments graphiques créés pour le journal et fichiers nécessaires à la poursuite de la production doivent être organisés et accessibles à l'Association. Les modalités de remise et d'archivage sont fixées contractuellement afin d'assurer la continuité du journal en cas de changement de prestataire.

8. Compétences recherchées

- Excellente maîtrise d'Adobe InDesign et de la chaîne graphique.
- Expérience en mise en page éditoriale : journal, magazine, revue ou publication périodique.
- Connaissance des contraintes d'impression professionnelle et de préparation des PDF.
- Rigueur dans le traitement des corrections et respect des délais.
- Sens graphique et typographique, tout en respectant l'identité existante.
- Disponibilité régulière autour des périodes de bouclage.

9. Contenu demandé dans l'offre

- Prix pour la réalisation d'un numéro standard de 8 pages.
- Prix pour la réalisation d'un numéro de 12 pages.
- Nombre de séries de corrections comprises.
- Tarifs ou conditions applicables aux corrections supplémentaires ou demandes urgentes.
- Délai habituel entre réception du dossier complet et remise du premier projet.
- Modalités de facturation.
- En option : proposition d'un forfait annuel pour 12 numéros.
- Quelques références comparables en édition ou presse périodique.

10. Critères de choix

- Qualité et pertinence des références.
- Compréhension du fonctionnement d'un journal local.
- Prix et lisibilité de l'offre.
- Délais et disponibilité.
- Qualité de la collaboration proposée.
- Capacité à assurer la continuité et la transmission des fichiers.

11. Cadre financier

Le Cotterg souhaite mettre en place cette nouvelle organisation à coût global constant. Le budget disponible pour la seule prestation graphique n'est volontairement pas communiqué dans la demande d'offre afin de permettre une comparaison transparente des prix proposés.

GG/ le 4 octobre 2026